

INITIATIVE POUR LA
TRANSPARENCE DANS LES
INDUSTRIES EXTRACTIVES

=====

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail



RAPPORT ANNUEL
D'AVANCEMENT 2022
DE L'INITIATIVE POUR LA
TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES
EXTRACTIVES
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

MB

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations

Introduction

Rappel des objectifs du plan de travail

Bilan 2022

Aperçu des activités réalisées par composante

Résultats et impacts

Conclusion MB-

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

RCA : République Centrafricaine.

ITIE-RCA : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine.

GMP : Groupe MultiPartite.

CNP : Comité National de Pilotage.

PTA : Plan de Travail Annuel.

TDR : Termes de Référence.

RAA : Rapport Annuel d'Avancement

INTRODUCTION

Le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA est tenu, conformément à l'exigence 7.4 de la Norme ITIE 2019, d'élaborer annuellement un rapport d'activités qui retrace les résultats et les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE en matière de gouvernance des ressources naturelles.

En effet, La République Centrafricaine a adhéré au processus de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en août 2007.

Elle a été déclarée « Pays candidat » le 21 novembre 2008 et « Pays conforme » le 1^{er} mars 2011.

Elle a été suspendue le 10 avril 2013 suite au changement politique intervenu le 24 mars 2013.

Le 21 octobre 2021, le Conseil d'Administration de l'ITIE a décidé de lever la suspension et d'autoriser la mise en œuvre adaptée compte tenu des moyens insuffisants dont disposent le Gouvernement et le Groupe Multipartite pour mettre pleinement en œuvre toutes les Exigences ITIE. Ceci, conformément à l'article 1^{er} de la Section 4.

Car, le Conseil d'Administration a reconnu les efforts consentis par la République Centrafricaine en vue de relancer le processus ITIE.

Cependant, le Conseil d'Administration a demandé au Gouvernement de prendre l'engagement de divulguer pleinement les informations extractives conformément à la Norme ITIE, d'adapter le cadre institutionnel de l'ITIE relativement aux dernières dispositions contenues dans la



Norme ITIE 2019 et de garantir une mobilisation effective des fonds nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Travail de l'ITIE-RCA.

Le défi majeur de l'année 2022 était la publication du premier Rapport ITIE, basé sur les données unilatérales du Gouvernement pour l'exercice comptable 2020 ou plus récent.

Ainsi, le présent Rapport Annuel d'Avancement (RAA), portant sur l'exécution des activités inscrites dans le Plan de Travail Annuel (PTA) 2022, propose par la même occasion une évaluation des progrès réalisés par la République Centrafricaine en matière de mise en œuvre de l'ITIE, et de renforcement de la transparence et de la redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif.

De même, il s'agit de faire le bilan des activités réalisées par le CNP-ITIE-RCA dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Travail Annuel 2021, de mesurer les résultats obtenus et documenter les impacts qui en découlent.

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN DE TRAVAIL

L'objectif général du Plan de Travail (2021-2024) du CNP-ITIE-RCA est de : « Mettre en œuvre l'ITIE aux fins de contribuer au développement durable de la RCA par une gestion responsable et transparente des ressources extractives et forestières ».

Cet objectif général était décliné en huit (8) composantes présentées ci-après :

MB-

Composante 1 : Implication du Groupe Multipartite dans la mise en œuvre de la NORME ITIE 2019 en RCA

Pour créer un environnement favorable au fonctionnement du Groupe Multipartite dans la mise en œuvre de l'ITIE-RCA, le CNP-ITIE-RCA se devait de :

- adapter le cadre juridique et institutionnel aux exigences de la NORME ITIE 2019.
- optimiser la participation active de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE-RCA.
- définir un cadre de travail efficace et efficient pour la mise en œuvre de l'ITIE-RCA.

Composante 2 : La redevabilité de l'Etat dans la gestion des secteurs extractif et forestier conformément à la NORME ITIE 2019.

L'objectif spécifique de cette composante est de mettre à la disposition de la population des outils d'information qui lui permettent d'engager efficacement le débat public afin d'exiger du gouvernement des comptes sur la gouvernance des secteurs extractif et forestier.

Composante 3 : Renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées à l'exploration et à la production.

L'objectif spécifique vise l'intégration de l'ITIE dans les systèmes de divulgation de l'Etat et des entreprises extractives et forestières relative à l'exploration, à la production et à l'exportation.



Composante 4 : Renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées à la collecte des revenus.

Le CNP-ITIE-RCA se devait d'intégrer l'ITIE dans les systèmes de divulgation de l'Etat et des entreprises extractives et forestières relative à la collecte des revenus.

Composante 5 : Renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées à l'affectation des revenus.

Le CNP-ITIE-RCA se devait de veiller à la divulgation des revenus issus des secteurs extractif et forestier de la RCA.

Composante 6 : Renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées aux dépenses sociales et économiques.

Le CNP-ITIE-RCA se devait de divulguer les dépenses sociales et économiques liées aux revenus issus du secteur extractif et forestier.

Composante 7 : Renforcement de la transparence par l'engagement des parties prenantes axé sur les résultats et l'impact de l'ITIE.

Le CNP-ITIE-RCA se devait de divulguer les résultats et les impacts de l'ITIE.

Composante 8 : Validation de la RCA aux principes de l'ITIE.

Le CNP-ITIE-RCA se devait de rendre public les grandes étapes du processus de la validation pour permettre à la RCA d'être conforme aux exigences de l'ITIE

Composante 9 : Appui opérationnel



Il s'agit de s'assurer le fonctionnement administratif du Secrétariat Technique et le CNP-ITIE-RCA.

II. BILAN DE L'EXECUTION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2022

Ainsi, sur la base des objectifs énumérés ci-dessus, le CNP-ITIE-RCA a pu exécuter pleinement dix-sept (17) sur quarante une (41) activités prévues pour l'année 2022, notamment celles qui suivent :

- réunions du collège des membres représentant le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'ITIE-RCA (Exigence 1.1).
- réunions du collège des Entreprises Extractives et forestières participant au processus de l'ITIE-RCA (Exigence 1.2).
- réunions du collège des membres de la société civile participant au processus de l'ITIE-RCA (Exigence 1.3) ;
- organisation et tenue des sessions ordinaires et extraordinaires du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.
- participation aux rencontres internationales de l'ITIE.
- divulgation des données statistiques et fiscales des années 2016, 2017, 2018 et 2019.
- faire une description du cadre juridique et de la fiscalité applicables au secteur extractif et forestier en RCA.
- la définition des mesures à prendre pour surmonter les obstacles qui limitent ou empêchent la divulgation des contrats et licences qui sont octroyés.
- élaborer et adopter les TDR pour le recrutement de l'Administration Indépendant (AI). *MB-*

- préparer et lancer l'Avis à Manifestation d'Intérêt pour la sélection de l'Administrateur Indépendant.
- recruter un Administrateur Indépendant pour les Rapports des exercices 2020 et 2021.
- organiser une réunion de lancement et de cadrage de la mission de l'Administrateur Indépendant.
- collecter les données pour les exercices 2020 et 2021.
- Vérifier des informations sur la contribution du secteur extractif à l'économie pour les exercices précédents.
- fournitures, petits entretiens et équipements de bureau.
- jetons de présences Comité National de Pilotage.
- carburant.

Il y a lieu de souligner que certaines activités sont partiellement exécutées et d'autres en cours d'exécution.

Les activités partiellement exécutées portent sur la vérification des registres des licences et la synthétisation, la traduction, l'impression, la publication sur les sites et la dissémination des Rapport ITIE et tout autre document nécessaire au débat public.

En ce qui concerne les activités en cours d'exécution, il s'agit de :

- la mise à jour du Plan de Travail ;
- l'actualisation du texte organique de l'ITIE-RCA ;
- l'actualisation du Code de Bonne Conduite ;
- l'élaboration du projet de Manuel de Procédure du fonctionnement de l'ITIE-RCA ;
- la fixation de l'indemnité journalière pour les réunions des membres du GMP. *TR -*

Cependant, les autres activités prévues en 2022 n'ont pas été exécutées dans les délais convenus pour défaut de financement.

III. APERCU DES ACTIVITES REALISEES PAR COMPOSANTE

L'année 2022, a été principalement marquée par l'exécution de la principale recommandation du Conseil d'Administration à savoir la publication d'un premier Rapport ITIE au plus tard le 31 décembre 2022.

A cela, il faut ajouter, en référence à l'Exigence 2, la publication d'un Rapport sur l'étude de la transparence des contrats en République Centrafricaine.

Ainsi, les activités exécutées tenaient à la collecte des données pour l'élaboration de ces deux Rapports se présentent comme suit :

- ☛ En ce qui concerne l'étude sur la transparence dans les industries extractives.

Le 09 avril 2022, les membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA ont adopté le projet des Termes de Référence relatif au recrutement, sur financement de l'USAID, d'un cabinet de renommée internationale.

Le cabinet ENERTEAM a été retenu par le Secrétariat International de l'ITIE pour mener cette étude.

A cet effet, l'expert ITIE dudit cabinet a effectué une visite de travail à Bangui du 04 au 09 septembre 2022 dont l'agenda est le suivant : 

Journée du 5 septembre 2022.

L'expert ITIE a été reçu en audience respectivement par le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA et le Ministre des Mines et de la Géologie, Vice-Président du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Journées des 06 et 07 septembre 2022

L'expert ITIE a eu une série de séance de travail avec les représentants du Gouvernement au Comité National de Pilotage, notamment les Directeurs Généraux du Processus de Kimberley, du Pétrole, des Mines, des Douanes, des Impôts et du Trésor.

Journée du 08 septembre 2022.

L'expert ITIE a rencontré les représentants de la Société civile au Comité National de Pilotage.

Le 17 novembre 2022, le Comité National de Pilotage réuni en session ordinaire a examiné le projet du Rapport qui permettront aux parties prenantes de comprendre les lois et procédures relatives à l'octroi de droits d'exploration et de production, le cadre juridique, réglementaire et contractuel s'appliquant au secteur extractif et les responsabilités institutionnelles de l'Etat dans la gestion du secteur.

L'expert ITIE a formulé des recommandations à laquelle il convient d'ajouter celles du Secrétariat International compte tenu de la mise en œuvre de l'ITIE qui est passée des Règles de l'ITIE à la NORME 2013, 2016 et maintenant 2019 pendant

la longue période de suspension de la République Centrafricaine.

Le 23 novembre 2022, les membres du Comité National de Pilotage se sont réunis pour harmoniser leurs points de vue sur les commentaires et les observations.

☛ En ce qui concerne les Rapports ITIE 2020 et 2021.

Le 09 avril 2022, les membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA ont adopté le projet des Termes de Référence relatif au recrutement d'un cabinet de renommée internationale chargé d'élaborer les Rapports ITIE 2020 et 2021 sur financement du budget national.

La procédure menée par la Direction Générale des Marchés Publics a abouti au recrutement du cabinet ENERTEAM pour élaborer lesdits rapports dont celui portant sur l'exercice 2020 devrait être rendu public au plus tard le 31 Décembre 2022.

A cet effet, une équipe du cabinet ENERTEAM a effectué en novembre 2022, une mission de collecte des données statistiques et fiscales des secteurs minier, pétrolier et forestier.

Le 29 décembre 2022, le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA a adopté le projet du Rapport ITIE 2020 dont la version définitive a été publiée le 30 décembre 2022 sur les sites des Ministères des Finances et de la Communication. (www.finances.gouv.cf); (www.mincom-rca.cf).

IV. RESULTATS ET IMPACTS

La mise en œuvre de l'ITIE a eu des résultats qui ont permis de publier les rapports et faire fonctionner le Groupe Multipartite.

L'ITIE a eu des impacts. Car le processus est intégré dans le système de gouvernance du secteur minier par la prise en compte de la Norme ITIE dans le Code Minier en cours d'adoption.

CONCLUSION

La mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine a été marquée en 2022, par la publication du premier Rapport ITIE-RCA post-suspension.

Ce résultat a été atteint par l'action conjuguée du cabinet ENERTEAM et du Secrétariat International qui ont mis leur technicité et leur expérience au service de la République Centrafricaine afin de consolider la levée de la suspension.

Il y a lieu de souligner que les fonds alloués par le Budget de l'Etat pour la mise en œuvre ne sont pas suffisants pour financer toutes les activités prévues dans le Plan de Travail conformément à la NORME 2019.

Aussi, la mise à jour du Plan de travail en 2023 aura l'avantage d'étendre la source de financement aux partenaires technique et financiers de la République Centrafricaine.

LE MINISTRE

COORDONNATEUR NATIONAL DE L'ITIE-RCA



Robert MOIDOKANA

Rue de l'Industrie B.P. 2885 Bangui République Centrafricaine

Tél : +236 75 20 81 16

Website : www.itierca.com